

Le 22 novembre 2024

217 rue Marcoz,
73000 Chambery
vincent.biays@orange.fr
06 80 01 82 51

ELABORATION DU PLU

Réunion n°34 - Réunion validation - 07 novembre 2024

SIRET 335 214 698 0007B
APE 742A

Participants : Mme GODET (Maire) - M. REYNAUD - M. LEJEUNE - Mme CHATRON - Mme GARIN (Excusée) - M. CORBEL (excusé) - M. MARTINE (Excusé) - M. FOURNEL - Mme BIDET - Mme GONGUET - M. BOLON - M. BONJEAN (Excusé) AGENCE 01 (madame GENAUDY)

Excusés :

Plans de zonage :

- Suppression de l'extension à Don
- Conserver la parcelle 88 à Fitignieu en zone U
- Suppression des parcelles en extension à Vercosin
- Conserver à la Comture

A-stecal : préciser que la destination est réservé aux équipements publics

En périphérie des zones Ua : conserver une marge constructible de cinq mètres autour des constructions.

Enlever la fruitière de Fitignieu de l'inventaire patrimonial.

Mettre à jour sur les plans l'inventaire des changements de destination en zone A et N en reprenant l'inventaire des bâtis mutables

Faut-il une DP pour réfection façade ou toiture à l'identique ? Non sauf si le bâtiment est situé dans le périmètre des abords d'un monument historique ou si le conseil municipal a délibéré pour soumettre ces travaux à DP

La piscine est-elle une annexe ? Oui il s'agit d'une construction annexe.

Homogénéiser la règle des débords de toits : 40cm partout

A et N : dans les bâtiments d'habitation existants autoriser les activités de services.

Prochaines réunions :

Le jeudi 5 décembre 2024 à 14h en visio.



